



Notre valeur ajoutée

Suite à la réunion du comité technique, un compte-rendu reprenant les observations, recommandations et éventuelles réserves des différents participants sera remis aux porteurs de projet et collectivités.

Ce document reviendra également sur le cadre réglementaire applicable et sur l'articulation des procédures administratives.

Toutefois, ce document ne constitue pas une autorisation administrative. Il conviendra ensuite d'engager les procédures administratives nécessaires.

Nous contacter



Place de la Préfecture
BP70522 - 50 002 Saint-Lô
Tel : 02 33 75 47 39

Ou par messagerie à l'adresse suivante :
pref-guichetenr@manche.gouv.fr



Guichet unique des énergies renouvelables

Préfecture de la Manche

Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement et de la concertation publique





Examen par le comité technique

Vous êtes un porteur de projet ou bien une collectivité.
Vous voulez développer les énergies renouvelables.

Le nouveau guichet unique des énergies renouvelables de la Préfecture de la Manche vous accompagne dans votre projet !

Vous pouvez nous adresser un pré-dossier comportant les éléments suivants à notre adresse :

pref-guichetenr@manche.gouv.fr

- la nature du projet ;
- sa localisation ;
- les enjeux du projet et ses incidences potentielles sur l'environnement ;
- un diaporama pour présentation devant le comité technique

Présidé par le Préfet ou le Secrétaire général de la Préfecture, le comité est composé :

- des élus concernés;
- du porteur de projet, accompagné éventuellement de son bureau d'études;
- de la DREAL et de son unité départementale ;
- de la DDPP ;
- de la DDTM ;
- de la DRAC ;
- des architectes-paysagistes-conseils de l'état ;
- de l'ARS ;
- de la SDEM 50 ;
- du Président de la Chambre d'Agriculture ;
- du Président de la CCI ;
- du Président de la Chambre des métiers et de l'Artisanat;
- de l'ADEME ;
- d'Enedis ou GRT Gaz ;
- du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.